RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A-EPM
Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 118 Rue d'Avron 75020 Paris
Société en cours de constitution

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 24 JANVIER 2025

LES SOUSSIGNES :

Madame Jennifer, Martine, Christiane BASCLE, [redacted] née le [redacted] à Saint-Denis, de nationalité [redacted] demeurant [redacted]

Monsieur Minh-Khoa, David CHAU, [redacted] né le [redacted] à [redacted] (95), de nationalité [redacted] demeurant [redacted]

Monsieur [redacted] de nationalité [redacted]
demeurant [redacted]

Ont décidé à l'issue de la signature des statuts de la Société A-EPM, le 24 janvier 2025, à 9h, Paris, pour désigner le premier Gérant de la Société, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts de ladite Société. A cet effet, ils ont décidé ce qui suit :

I – NOMINATION DU GERANT

Les soussignés nomment en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée :

Madame Jennifer, Martine, Christiane BASCLE
née le [redacted] à [redacted]
demeurant [redacted]

L'entrée en fonction ne sera effective qu'à partir du jour où la Société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés.

La gérante déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées. Elle affirme n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II – POUVOIRS DU GERANT

La gérante exerce ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues à l'article 13 des statuts.

III – REMUNERATION DU GERANT

En rémunération de ses fonctions, la gérante aura droit à une rémunération qui sera fixée au cours d'une prochaine délibération des associés. Elle aura droit en outre au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

IV - POUVOIR À L'EFFET D'ACCOMPLIR LES FORMALITÉS

L'assemeblée, donne tous pouvoirs à Madame Jennifer, Martine, Christiane BASCLE à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi pour parvenir à l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

Fait à PARIS, le 24 janvier 2025

En autant d'originaux que nécessaire pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution des diverses formalités légales.

Madame Jennifer, Martine, Christiane BASCLE	Monsieur Minh-Khoa, David CHAU	Monsieur Sukru ASLAN
		